

Les Sports Nautiques de
l'Eau d'Heure ASBL

Rue de Oupia, 4/1
6440 Froidchapelle

Cahier des charges

Projet :

Extension du réseau de surveillance par caméras supplémentaires

Responsables :

Voile légère : Eric Van Houten
voilelegere@sneh.be

Trésorier : Julien Berg
tresorier@sneh.be

Contexte :

Le nombre de bateaux sur notre parking continue de croître. De plus nos bateaux sont de mieux en mieux équipés (remorques, accessoires, moteurs). Il est évident que cela peut attirer la convoitise.

Pour cette raison, et suite à de malheureux cas de vols et de dégradations déjà constatés, le CA a décidé d'agrandir le réseau de surveillance en plaçant de nouvelles caméras à hauteur de la barrière. Ces caméras nous donneront une visibilité sur le haut du parking.

Description :

Il s'agit de fournir, de poser et de configurer deux caméras de surveillance raccordées à notre réseau actuel. Celles-ci seront fixées sur un mat de 3,5m ancré dans un bloc de béton. Le matériel devra être compatible avec le NVR existant

Détails :

A. Caméras

Caractéristiques techniques souhaitées :

Connectivité : Ethernet RJ45 100Mb/1Gb

Qualité : 4MP

Angle de vue : Horizontal 100° minimum / Vertical 60° minimum

Alimentation : POE

Environnement : IP66

Compatible avec le système actuel. Informations sur demande

B. Support

Le système de surveillance sera placé sur un mat à une hauteur de minimum 3m. Le câblage passera par l'intérieur de celui-ci.

C. Fixation au Sol

Une fondation en béton de minimum 40x40x60 (lxLxh) sera installée pour poser le mat (voir plan). Un passage de câble sera prévu de la fondation jusqu'à l'armoire de connexion.

Les tiges d'ancrage seront scellées dans le béton (chimique ou autres)

D. Câblage

Le câblage sera de type FTP catégorie 5 minimum avec connecteurs

E. Connexion

La connexion à notre réseau se fera à partir de l'armoire située près de la barrière. La liaison utilisera le protocole VLAN. Un switch compatible avec cette norme doit être fourni (minimum 5 ports)

Participation :

Ce projet est ouvert à tous.

Les offres ne doivent pas obligatoirement répondre à tous les points présents dans ce document cependant l'entreprise souhaitant répondre à cette offre devra fournir au préalable à l'ASBL et avant toutes interventions son autorisation communiquée par le SPF Intérieur relatif à l'arrêté portant autorisation comme entreprise de systèmes caméras (loi du 2 octobre 2017 et 12 novembre 2017).

Les offres sont à envoyer à adminstrateurs@sneh.be ou aux responsables du projet.

Décision :

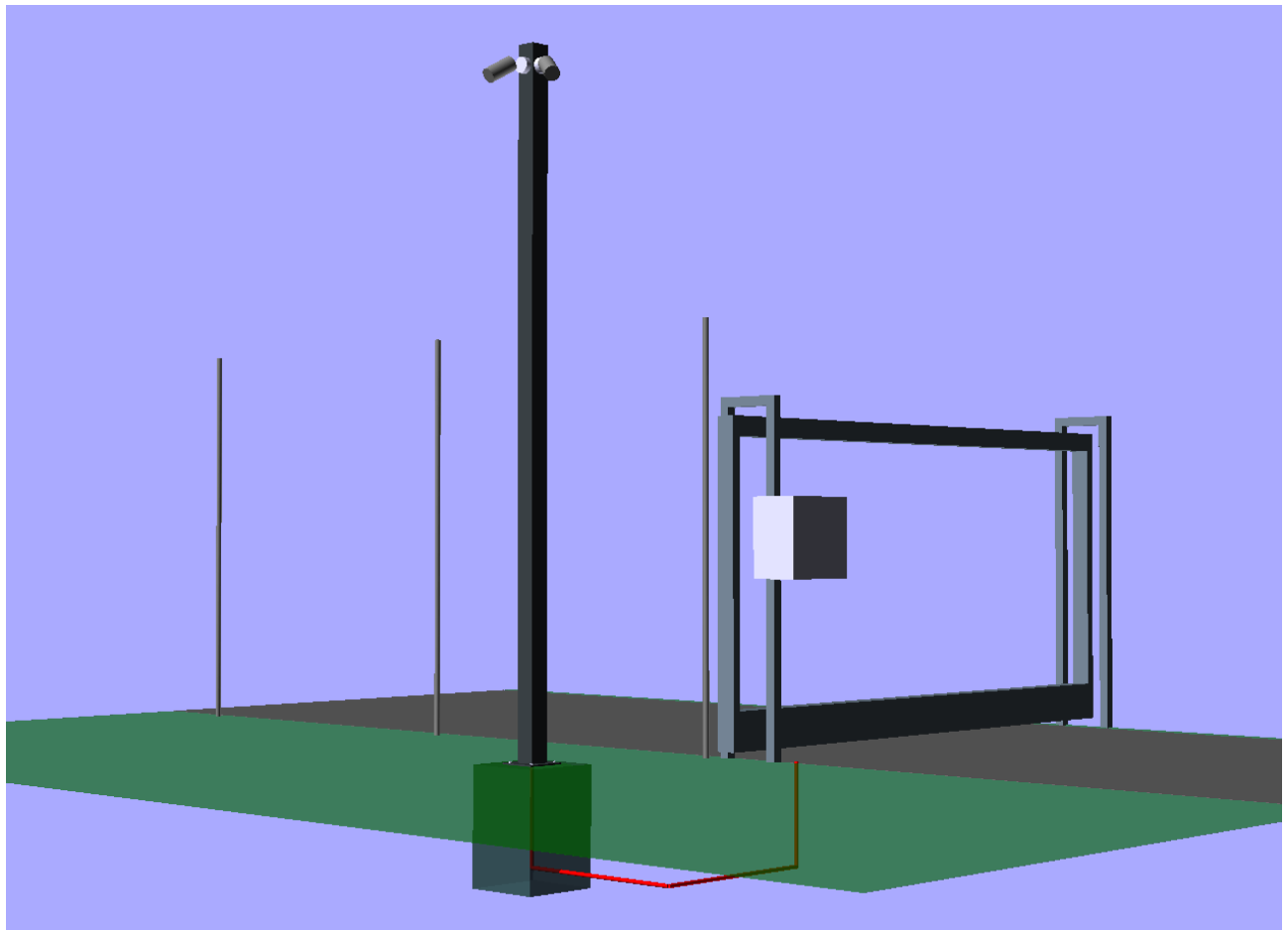
Le Conseil d'administration du SNEH se réserve le droit de sélectionner les partenaires. L'ordre de sélection sera : les membres de l'ASBL SNEH, ensuite les partenaires ayant un rapport avec le club et enfin les fournisseurs extérieurs.

Information complémentaire :

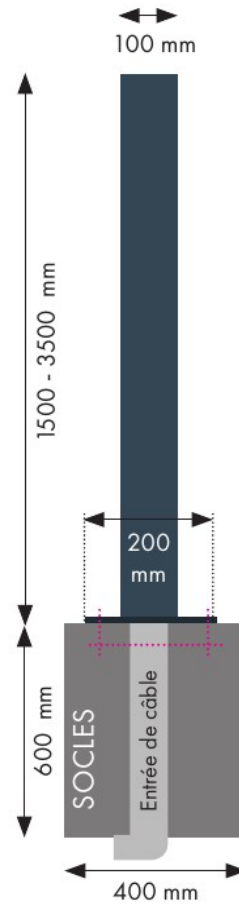
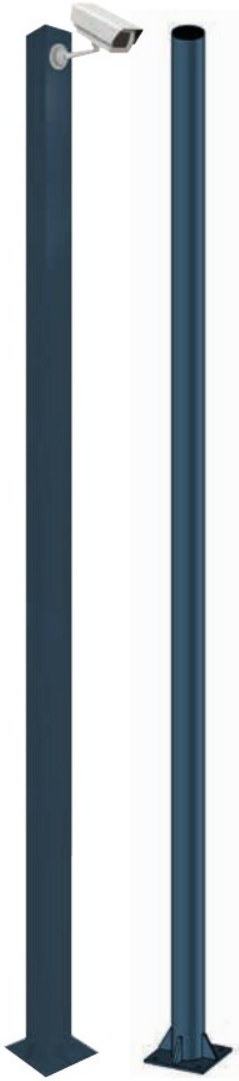
Ceci n'est pas un marché public.
Nous sommes une société privée et nous sommes libre de choisir nos partenaires. Le Conseil d'administration restera, en toutes circonstances maître de son choix.

En annexe, une vue 3D de l'installation souhaitée, un exemple de mat, une proposition de fondation

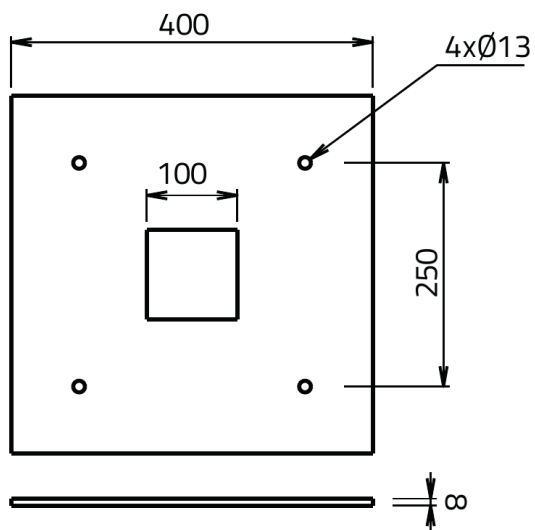
Vue 3D de l'installation

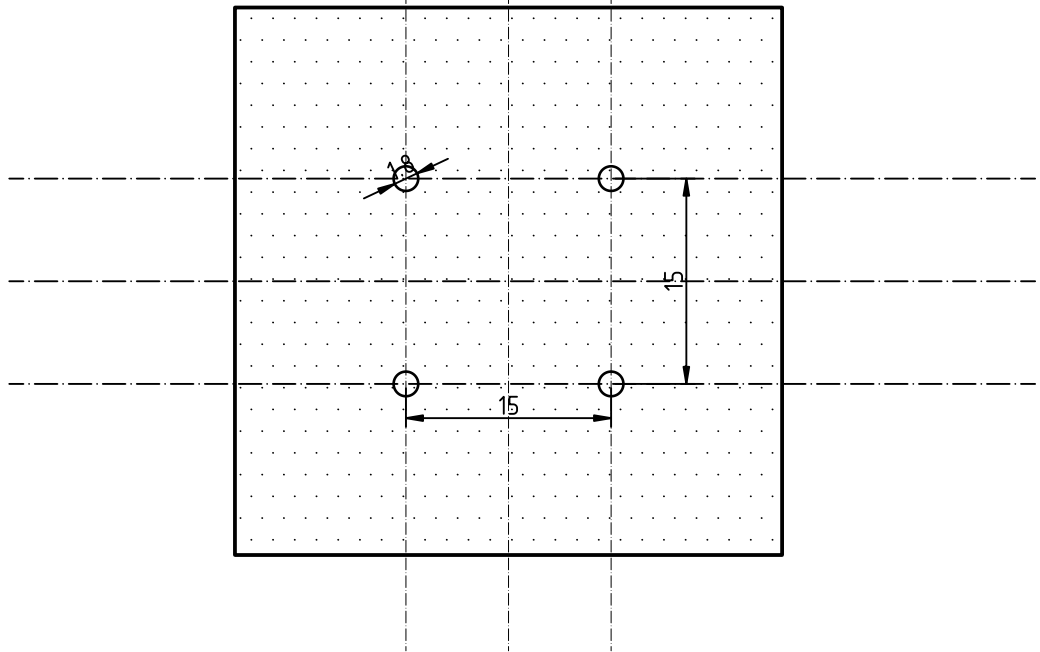
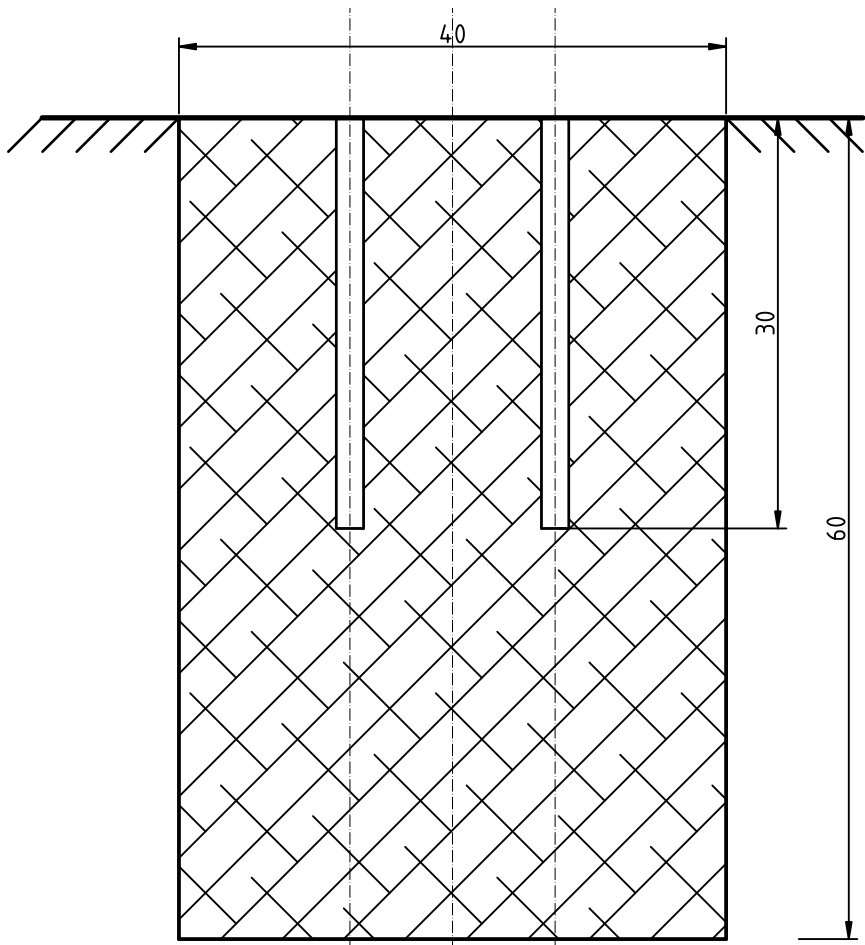


Proposition de Mat



400 x 400 mm





	6 SEP 2021	Proposition de fondation	
SNEH		PROJET Extension Camera	
			J.Berg